

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

2017



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress**
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact and
supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Table des matières

Déclaration de soutien continu par le Président	3
Présentation de l'entreprise.....	4
Principes relatifs aux droits de l'Homme.....	6
Principe 1	
Principe 2	
Principes relatifs aux conditions de travail.....	8
Principe 3	
Principe 4	
Principe 5	
Principe 6	
Principes relatifs à l'environnement	15
Principe 7	
Principe 8	
Principe 9	
Principes relatifs à la lutte contre la corruption	19
Principe 10	

M. Becker Marcel
Sté PRESSMAC
9 rue Lafayette
25000 Besançon

Besançon, le 16 Mai 2017

Objet : Déclaration de soutien continu



Monsieur le Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer, à nouveau, que Pressmac soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je vous exprime également ma volonté de faire progresser ces principes auprès de nos salariés et dans l'ensemble de notre zone d'influence. Mais aussi à les intégrer pleinement dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires.

Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies.

Au titre de notre communication sur le progrès de 2017, nous convenons de l'obligation de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

En tant que Président, j'ai à cœur de faire vivre cette démarche au quotidien et d'y associer l'ensemble de mes équipes.

Meilleures salutations.

Marcel Becker

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

Présentation de l'entreprise

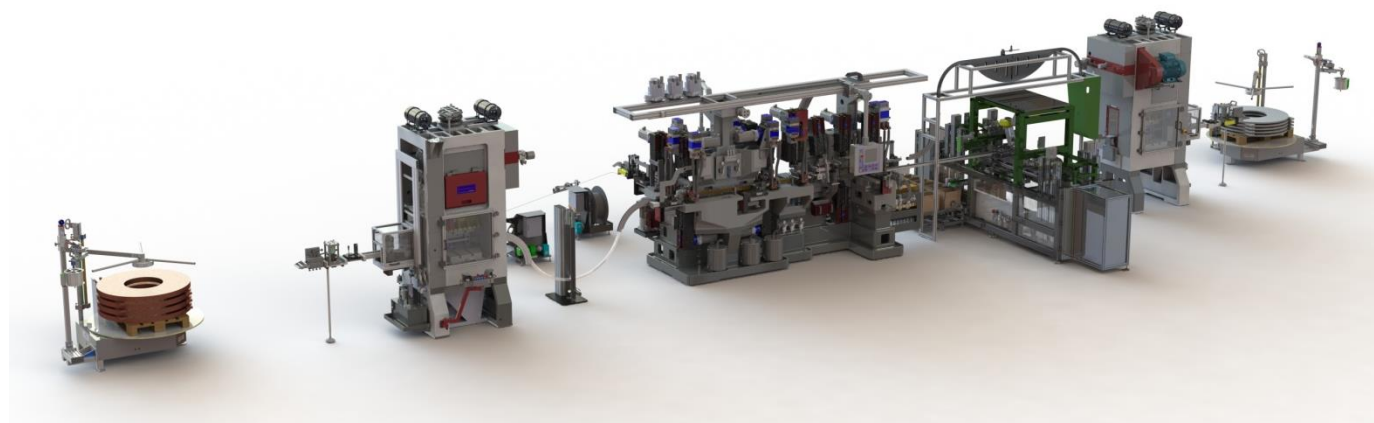
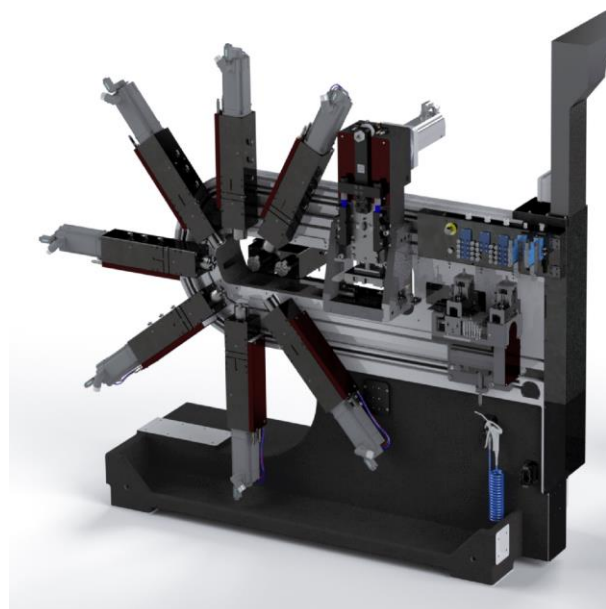
La société Pressmac a été créée en Novembre 1993.

Depuis le 1^{er} Janvier 2000, Pressmac s'est installée dans ses propres locaux (au 9 rue La Fayette à Besançon) où elle occupe, à ce jour, 600m² de bureaux ainsi que 1700m² d'atelier dédiés au montage et à la mise au point des machines.

L'activité de l'entreprise est centrée sur la conception, la réalisation et la mise au point de machines dans le domaine du découpage et du soudage.

Principaux produits et savoir-faire de l'entreprise

- Coulisseaux multiples programmables
- Technologies de soudage
- Amenages
- Presses
- Lignes de process



Description des marchés de l'entreprise

Au fil des années, Pressmac travaille de plus en plus à l'international. Depuis 2008, la répartition du chiffre d'affaires à l'export a augmenté régulièrement pour atteindre plus de 60% en 2016.

Nous travaillons principalement avec l'Europe et plus particulièrement avec les pays frontaliers comme l'Allemagne ou l'Italie.

Depuis quelques années, le marché international s'étend hors d'Europe et nous travaillons avec la Chine ou le Brésil.

Secteurs d'activités concernés

- 50% dans le domaine électrotechnique
- 30% dans le domaine automobile
- 10% dans le domaine du découpage
- 10% dans divers domaines : bâtiment, fabricant de gaz...

Elle compte aujourd'hui un effectif de 23 salariés.

Notre équipe de dessinateurs-projeteurs du bureau d'études mécaniques est chargé des calculs et de la conception des machines avec 6 stations CAO.

Notre bureau d'étude électrique est composé d'automaticiens qui réalisent les schémas électriques, développent les softs machines et assurent l'assistance téléphonique.

Pour finir une équipe de techniciens effectue le montage mécanique et électrique des machines dans 3 halls de montage.



Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence; et

Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Nos engagements

Pressmac s'engage à adhérer aux principes de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de l'organisation internationale du travail et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Nous nous engageons pour une lutte contre le harcèlement et toute forme de discrimination illégale au sein du personnel et sur le lieu de travail. Nous reconnaissons et respectons les différences culturelles, et une abstention de toute discrimination dans les domaines du recrutement, de la rémunération, de l'accès à la formation, de la promotion, des licenciements et/ou de la retraite, basée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, l'identité sexuelle ou son expression, le statut marital, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique.

Nous nous engageons uniquement à avoir recours au travail volontaire. Nous exigeons l'interdiction de recourir à toute forme de travail forcé, qu'il s'agisse de travail en servitude, de travail pénitentiaire ou autre.

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les lois et réglementations concernant l'âge minimum légal du travail, et ne pas faire travailler les enfants. Il est strictement interdit d'employer un individu n'ayant pas atteint l'âge le plus élevé entre 15 ans, l'âge d'achèvement de l'enseignement obligatoire et l'âge minimum légal du travail,

Nous nous engageons à payer les salaires légaux en vigueur. Tous les salariés doivent disposer d'informations écrites claires concernant leurs conditions de travail et notamment leurs salaires, avant d'entrer en fonction puis pendant leur emploi si besoin est.

Nos actions

Pour cette année, Pressmac n'a pas mené d'actions spécifiques concernant ce domaine. Une PME comme la nôtre n'a pas l'occasion de mener des actions humanitaires chaque année.

Mais nous nous engageons à respecter et faire respecter les droits de l'Homme à la sphère de l'entreprise quotidiennement.

Pour cela, nous avons rédigé un règlement intérieur dans lequel sont détaillés les principes que nous défendons.

Ce règlement est affiché dans l'entreprise, à la vue de tous. Tout refus d'un salarié de se soumettre à l'une des dispositions est susceptible d'entraîner la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire et d'une sanction pouvant aller du simple avertissement au licenciement.

Extrait du règlement intérieur :

Article 7 - Harcèlement moral et sexuel

Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral ou sexuel qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement moral ou sexuel.

Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement moral ou sexuel est passible d'une sanction disciplinaire. L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral.

Conditions de travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : L'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants; et

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nos engagements

Pressmac assure à son personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise.

Pressmac s'est engagé en tant qu'employeur responsable en prenant toutes les mesures de prévention des risques pour la santé et la sécurité, et en œuvrant à l'amélioration des conditions de travail. En agissant en faveur de la diversité, pour l'égalité des chances, et en contribuant à la lutte contre toute forme de discrimination par une gestion proactive et durable des compétences, par une volonté d'ancrer et de pérenniser ses pratiques et relations sociales dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue.

Nos actions

➤ Recrutement

Dans ses perspectives de croissance, Pressmac a eu besoin d'entamer une procédure de recrutement en début d'année 2017. L'activité se faisant grandissante, une personne supplémentaire a été nécessaire pour le bon fonctionnement de la production.

Nous avons besoin d'un analyste programmeur dans notre bureau d'étude.

Pour recruter des candidats, nous avons fait appel à une agence d'intérim et nous avons déposés des annonces sur les journaux régionaux.

Nous avons eu beaucoup de réponses et nous avons organisé des entretiens pour les candidatures qui ont retenus notre attention. Les entretiens se sont déroulés avec le directeur mais aussi avec le responsable du service concerné.

Cette technique a porté ses fruits car nous avons trouvé la personne que nous recherchions assez rapidement. Elle est aujourd'hui en CDI depuis le début de l'année.

En 2016 nous avons également recrutés plusieurs personnes, l'une d'entre elle était intérimaire pendant 2 mois. Sa mission s'étant bien déroulée et le besoin du poste se faisant sentir, nous l'avons embauché en CDI en début d'année 2017.

Régulièrement, nous faisons appel à des intérimaires pour des missions d'un ou deux mois en fonction des besoins et de la charge de travail. Cela nous permet de gagner du temps sur des tâches ponctuelles et de prendre contact avec certaines personnes qui pourraient travailler plus tard avec nous.

Notre effectif est aujourd'hui de 23 personnes.

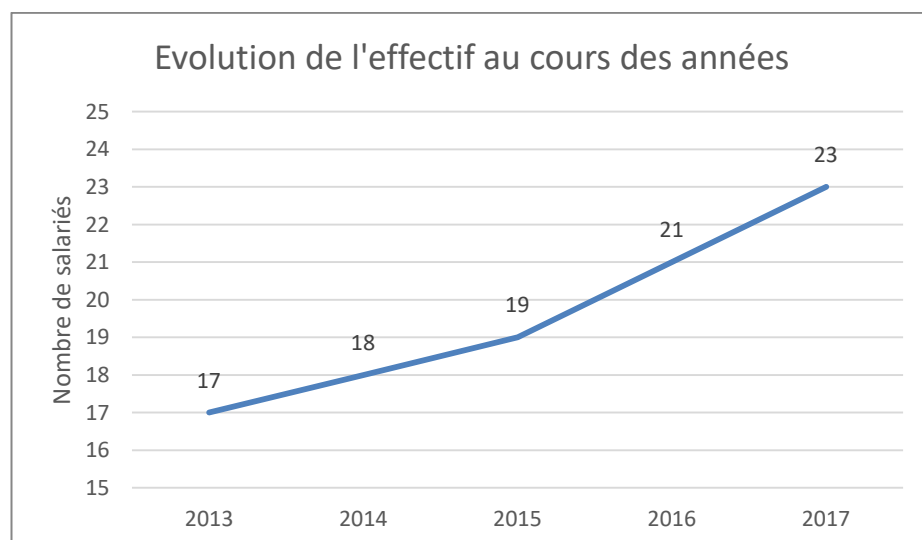
Courant de l'année, nous passerons à 24 personnes car nous envisageons d'embaucher en CDI un apprenti qui travaille avec nous depuis 2 ans.

Les résultats



Recrutement de **2 personnes en CDI** en 2017

Effectif en 2017 : 23 personnes



➤ Apprentissage

Nous avons un apprenti qui a commencé début Septembre 2015. Il suit une formation en alternance pendant 2 ans pour un BTS électrotechnique. Nous envisageons d'embaucher cette personne en CDI à la fin de son examen.

Commencer à former nos futurs employés dès leurs études permet à Pressmac d'inculquer son savoir-faire et savoir-être dès l'entrée dans le monde du travail.

Les résultats

La formation en alternance a permis à l'apprenti de se former sur place tout en suivant la partie théorique de son futur métier. Ceci a été très avantageux pour Pressmac qui a pu former le futur salarié en lui inculquant les valeurs de l'entreprise sur du long terme.

1 Apprentissage pour 2015/2017

Débouche sur un contrat en CDI à la fin de la formation.

➤ Stages

Nous prenons également des stagiaires tout au long de l'année. En général ce sont des élèves de lycée qui doivent faire un stage en entreprise de plusieurs semaines pour valider leur examen. Cela leur permet d'avoir une vision globale sur la vie en entreprise et plus particulièrement sur les différents métiers de leur secteur d'activité. Ils obtiennent ainsi des contacts qui peuvent être utiles pour leurs futures études.

C'est d'ailleurs grâce à ces stages que nous avons recrutés des apprentis. Ils sont venus nous rencontrer plusieurs fois et comme l'expérience s'est bien déroulée, nous avons acceptés de continuer avec eux sous forme d'apprentissage.

Les résultats

Le stage a permis aux élèves de découvrir le monde de l'entreprise et de créer des contacts pour l'avenir.

3 Stagiaires en 2017



➤ Diversité de l'entreprise

Effectif : 23 salariés

- cadres : 2

- non cadres : 7 dessinateurs

8 mécaniciens monteurs

4 automaticiens

2 secrétaires comptables

Taux de personnes en CDI : 100%

Moyenne d'âge : 36 ans

Tanche d'âge	Nbr de personnes
Moins de 25 ans	4
Entre 25 et 40 ans	12
Plus de 40 ans	7

➤ Insertion des travailleurs handicapés

Pressmac participe à des actions en faveur des travailleurs handicapés avec l'entretien de ses espaces verts. L'entreprise chargée de l'entretien emploie **6 à 7 travailleurs handicapés en voie d'insertion** pour venir entretenir les espaces verts de la société 10 fois par an.

➤ Communication

Des réunions du personnel ont lieu chaque année pour favoriser la communication dans l'entreprise.

Tout d'abord une réunion est organisée en regroupant tous les salariés pour permettre de faire le point sur la situation globale de l'entreprise.

Viennent ensuite des entretiens individuels dirigés par le Président pour faire le point sur la vie

du salarié dans l'entreprise. Cette démarche permet au salarié de s'exprimer plus librement et plus aisément que devant ses collègues. C'est aussi l'occasion de créer un cadre de sécurité et d'écoute pour le salarié qui se sent plus en confiance.

A la fin de chaque réunion, le salarié signe un compte rendu d'entretien professionnel qui récapitule les objectifs et résultats de l'année.

Pour compléter, nous avons mis en place un « bilan social individuel ».

Celui-ci regroupe toutes les informations du salarié :

-Données personnelles; coordonnées...

-Données professionnelles; l'emploi occupé, la qualification...

-Les droits à congés

-Sa rémunération

-Sa formation

Ces informations sont analysées sur 2 ans, ce qui permet de voir l'évolution du salarié d'années en années. Le bilan est remis au personnel lors des entretiens individuels.

➤ Formation

Dans le cadre du développement stratégique de l'entreprise, Pressmac a souhaité que ses salariés soient familiarisés avec les langues étrangères. L'activité se développant à l'international, il est impératif que chacun sache comprendre et se faire comprendre auprès des clients, notamment en anglais, langue universelle.

Pour cela, Pressmac a fait appel à un organisme de formation pour mettre en place des cours d'anglais tout au long de l'année. Sous la base du volontariat, les salariés disposent de 30h de formation. Ils sont 7 à suivre les cours qui se déroulent chaque semaine en groupe ou individuellement selon le souhait et le niveau de chacun. Une formatrice se déplace en entreprise pour animer le cours qui est organisé à la demande des salariés, selon leurs besoins et le poste qu'ils occupent.

Les résultats

7 salariés en formation anglais en 2017

Les salariés remarquent des progrès dans leur apprentissage, ils se sentent plus à l'aise lorsqu'ils s'expriment lors de déplacement avec des clients étrangers.

Selon la grille d'évaluation proposée par l'organisme de formation, 100% des salariés sont satisfaits de cette formation.

En 2016, en fin de formation les salariés ont passé l'examen BRIGHT.

Cet examen permet de donner un résultat chiffré sur les capacités des salariés mais il n'est pas toujours représentatif du niveau de chacun. Certains ont plus de facilités que d'autres à s'exprimer et se faire comprendre, ce qui n'est pas toujours en concordance avec le test.

Nous pouvons quand même remarquer que le niveau des salariés a pu augmenter d'une année à l'autre.

Résultat BRIGHT 2015-2016

		2015	2016
Débutant	A1		
Faux-débutant	A1+		
Elémentaire 1	A2	1 personne	
Elémentaire 2	A2+	2 personnes	1 personne
Pré-intermédiaire 1	B1	3 personnes	3 personnes
Pré-intermédiaire 2	B1+	1 personne	2 personnes
Intermédiaire 1	B2		1 personne
Intermédiaire 2	B2+		
Avancé 1	C1		
Avancé 2	C1+		
Maîtrise	C2		

➤ Sécurité et Santé

La santé et la sécurité des employés sont assurées notamment grâce à un document unique d'évaluation des risques professionnels connus et possibles.

Il regroupe les risques de chaque unité de l'entreprise telle que les bureaux administratifs, les bureaux d'études mécaniques et électriques et l'atelier.

Le document unique permet d'identifier les risques auxquels sont confrontés les salariés ainsi que les conséquences qui en découlent.

Des mesures sont prises pour les limiter au maximum.

Un salarié a été formé en tant que sauveteur-secouriste du travail. Il a pour mission en cas d'accident d'alerter les pompiers ou le SAMU en donnant un premier bilan de la situation, de secourir la victime avec des gestes de premiers secours appris au cours de la formation. Une mise à jour de sa formation a été faite en début d'année.

Le nombre de salarié augmentant, il est prévu de faire appel à une 2^{ème} personne aillant cette formation dans le cas où la première serait absente. Ceci se fera sous la base du volontariat courant de l'année.

Nous avons également affichés un panneau à la vue de tous qui indique les numéros d'urgence et la conduite à tenir en cas d'accident.

Une visite médicale est prévue tous les 2 ans. Elle permet de vérifier le bon état de santé des salariés. La médecine du travail peut aussi intervenir pour vérifier les bonnes conditions de travail des salariés dans l'entreprise.

Des vêtements de travail sont mis à disposition pour assurer le confort et la sécurité des salariés au quotidien notamment dans l'atelier.

Des chaussures de sécurité avec un bout à coquille protègent en cas de chute d'objets lourds, les semelles renforcées préviennent des risques de perforation, et elles résistent au feu.

Les pantalons sont renforcés au niveau des genoux pour éviter tout échauffement lors de travail au sol.

Des masques, des lunettes et des bouchons d'oreilles sont à disposition pour toute l'équipe.

En ce qui concerne la conduite d'engins tels que le transpalette ou le pont roulant, une autorisation de conduite a été délivrée par le président suite à une évaluation pour chaque salarié susceptible de les utiliser.

Les résultats



Aucun accident de travail en 2017

➤ Aménagement de l'espace de travail

L'effectif aillant augmenté cette année, nous envisageons de réaliser des travaux pour agrandir les espaces de travail. En effet, il est prévu d'aménager un open-space dans une partie de l'étage qui n'est pas encore utilisé.

Ceci permettra aux salariés d'être plus à l'aise pour travailler et surtout de bien dissocier les différents services.

Ces travaux devraient être réalisés en fin d'année 2017.

Environnement

Principe7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos engagements

Pressmac s'engage à respecter l'environnement par la mise en œuvre dans ses équipements, dès la conception, de technologies moins polluantes et moins consommatrices d'énergie, et ce, tout au long du cycle de vie du produit.

Nous nous engageons également à avoir une stratégie d'achats durables; en intégrant des critères de développement durable dans nos pratiques d'achat, en associant ses fournisseurs à sa démarche de développement durable.

Contribuer à la lutte contre le changement climatique en économisant l'énergie que ce soit pour ses infrastructures ou les déplacements de ses salariés.

Limiter l'impact de son activité sur l'environnement en agissant préventivement contre toute forme de pollution et en maîtrisant ses déchets.

Nos actions

➤ Recyclage

Pressmac mène des procédures de recyclage en triant ses déchets.

Différents containers sont mis à disposition dans les locaux pour faciliter le tri. Nous disposons de deux containers de 750L pour les déchets incinérables et de deux containers de 750L pour les déchets recyclables. Les poubelles sont relevées toutes les semaines.

Nous essayons également de recycler les cartons d'emballage lorsque nous recevons des livraisons. Lorsqu'ils ne sont pas trop abîmés nous les réutilisons pour nos propres expéditions. Ainsi nous diminuons nos déchets.

En 2013, nous avons mené une action pour réduire notre consommation de gobelets en plastique. En effet, tous les matins les salariés se réunissent pour une pause-café. Auparavant,

chacun prenait un gobelet pour son café, nous avons donc proposé des mugs personnalisés pour que chaque salarié ait sa propre tasse pour limiter le nombre de gobelets et donc réduire nos déchets.

De plus, un lave-vaisselle est mis à leur disposition pour nettoyer les mugs utilisés. Ainsi, nous réalisons une économie d'eau et de temps. Il est aussi utilisé pour nettoyer la vaisselle des salariés qui mangent sur place lors de la pause déjeuner.

Le traitement des déchets passe également par la récupération des restes de peintures utilisées. Une entreprise spécialisée Chimirec, récupère ces fonds de pots pour ensuite veiller à leur bonne élimination respectueuse de l'environnement. Cela représente 120 L de peinture par an.

Il en est de même pour les restes d'huiles usagées, 200L par an sont récupérés pour être éliminés dans les meilleures conditions.

Dans le même principe, une personne est chargée de venir récupérer les rebus de pièces métalliques pour les recycler. Elle relève 1800 kg de ferraille par an.

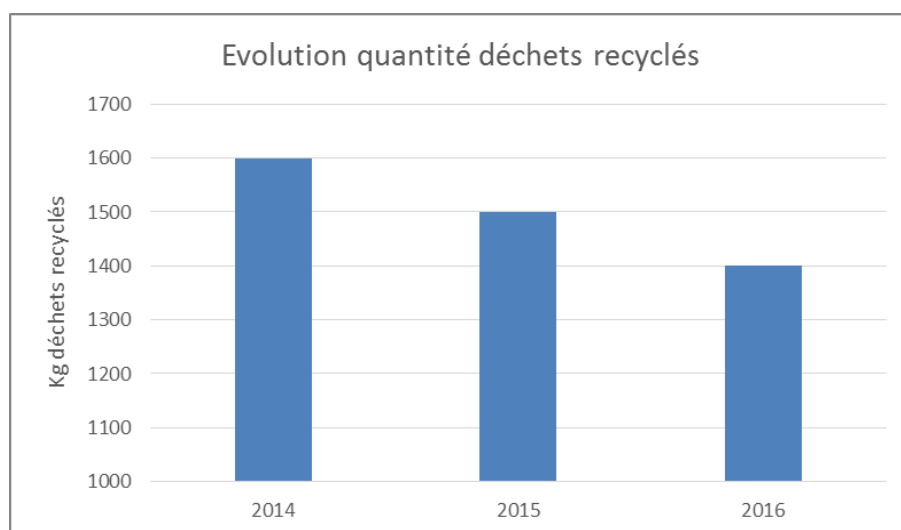
Ainsi les déchets sont traités de façon à ne pas nuire à l'environnement.

Les résultats



Grâce à ces mugs, nous avons économisés
7000 gobelets en plastiques par an.

1400 kg de déchets recyclés pour l'année 2016 contre 1500 kg en 2015.



En comparant l'évolution de notre quantité de déchets recyclés, on peut remarquer que celle-ci est en baisse chaque année.

Nous avons réduits nos déchets d'environ 13% en 2 ans.

➤ Consommation d'énergie

Des actions ont été menées pour réduire notre consommation d'énergie comme par exemple l'installation d'un compresseur. Ces derniers assurent une moindre consommation d'énergie et une meilleure gestion du bruit lors de la mise en marche : il fait passer le niveau sonore de 85 à 70 décibels. La puissance installée précédemment était de 2x4 kw avec un rendement de 0.55, à ce jour la puissance installée est de 5 kw avec un rendement de 0.92. Grâce à cela, nous obtenons une récupération de chaleur de 0.8kw heure.

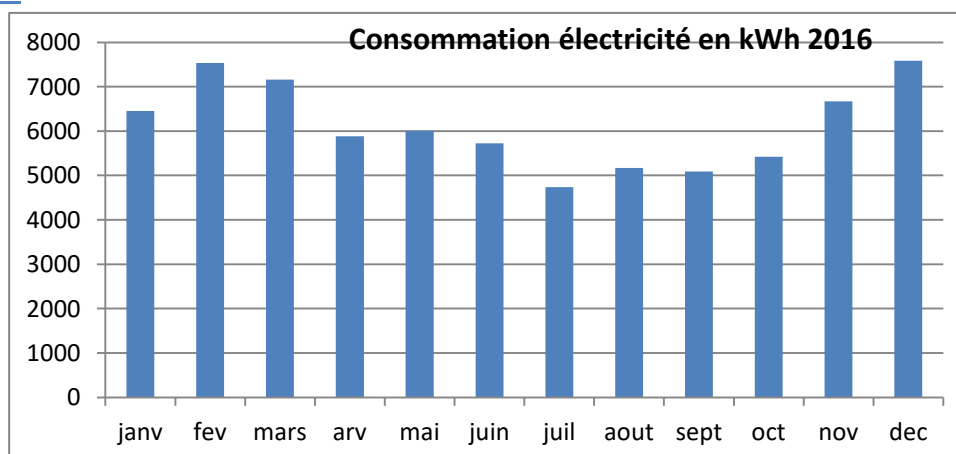
Enfin, des lumières basses consommation ont été installées dans tout l'atelier. Elles permettent de réduire significativement la consommation d'énergie.

Lors de la construction de notre 3^{ème} hall de montage en 2013, l'isolation du bâtiment a été revue pour être améliorée. En effet, au niveau du chauffage, nous avons installés seulement 2 aérothermes au lieu de 3 comme dans les 2 premiers halls pour une même température pendant l'hiver. Cette meilleure isolation va donc nous permettre de diminuer notre consommation d'énergie et donc de réaliser des économies.

En 2015 nous avons installé une climatisation dans tous les bureaux de l'entreprise. Celle-ci est réversible et peut diffuser du froid comme du chaud. Ainsi en demi-saison lorsqu'il ne fait pas assez chaud pour éteindre le chauffage ou pas assez froid pour l'allumer, nous pourrons chauffer les bureaux avec la climatisation pour obtenir une température idéale.

Ceci nous permettra de réaliser des économies d'énergie.

Les résultats



➤ Déversement des eaux usées

Début 2015, nous avons reçu une visite de la Mairie de Besançon pour analyser nos rejets d'eaux usées dans le but de nous délivrer une autorisation de déversement d'effluents non domestiques dans le réseau public d'assainissement.

Aujourd'hui nous rejetons uniquement des eaux de lavages des sols ou des outils qui ne contiennent aucune substance considérée dangereuse pour le réseau.

Concernant les eaux pluviales, lorsque nous avons construit le 3eme hall de montage en 2013, nous avons installés un bassin d'infiltration qui permet de diriger les eaux de toiture.

➤ Réduction des impressions

Pressmac dispose d'un réseau informatique qui lui permet de communiquer inter-entreprise. Chaque salarié peut partager ses fichiers avec les autres, ce qui permet de faciliter la communication et la circulation des informations.

Pressmac dispose également d'un site internet www.pressmac.com qui présente les différents produits de la société. Des fiches techniques sont mises à disposition au format .PDF. Ainsi lorsqu'un client veut se renseigner sur tel produit, nous le renvoyons aux fiches techniques du site pour qu'il puisse avoir ses informations. Ainsi nous économisons des impressions papiers.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Pressmac a mis en place une politique qui détermine clairement la marge de manœuvre de l'équipe. Cela permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption.

Chaque employé est sollicité à faire preuve de respect, de confiance et de vigilance dans toutes ses activités professionnelles.

Par l'intermédiaire des contrats de travail, Pressmac mène ses actions contre la corruption. Notamment avec une clause de confidentialité qui engage les salariés à ne pas divulguer toutes informations confidentielles sur l'entreprise.

De plus, dans notre règlement intérieur, il est stipulé que pour tout salarié recevant un cadeau venant d'un tiers (client ou fournisseur), il se doit de le mettre en commun avec les autres salariés. Il s'agit en général de chocolats qui sont partagés en salle de pause. Avec un petit effectif comme le nôtre, il est facile de gérer et de rendre transparents ces échanges avec les tiers.

Dans la démarche de développement durable, le renforcement de l'intégrité, et la prévention de la corruption et de la fraude constituent un enjeu pour l'entreprise qui se développe de plus en plus à l'étranger. Pour le moment, les pays avec lesquels nous travaillons ne sont pas à risque. Mais notre marché à l'international grandissant, nous pourrions dans le futur être confrontés à ces problèmes.

C'est pourquoi nous avons pour projet de rédiger un code de conduite qui permettra à nos collaborateurs de reconnaître à temps la corruption et de la combattre.

Les Résultats

100% des salariés sont informés sur la lutte contre la corruption.